

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de procurations : 02
Nbre de membres votants : 15
Date de convocation : 20 Juin 2023
Date de publication : 04 juillet 2023

SEANCE DU : VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Vice-Présidente : Mme Frédérique DRAY
Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIÈRE Pierrette, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle, GRUET Justine
MM. DRUET Timothée, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy, GAGNOUX Jean-Baptiste

Excusés avec procuration de vote :

M. CUINET Jean-Pierre à Mme DRAY Frédérique
M. GOMET Nicolas à M DRUET Timothée

Excusée sans procuration de vote :

Mme DEJEUX Jacqueline
Mme GIROD Isabelle

N : 26.06.23.26

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU CCAS ET DANS LA RESIDENCE AUTONOMIE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique notamment, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de Dole de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et promotions internes, après avis de la Commission Employeurs du Centre de Gestion du Jura réunie le 30 mars 2023, il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes. Ces créations permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création du poste suivant en résidence autonomie :

En catégorie B :

- 1 poste de technicien à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023.

- Création du poste suivant au CCAS :

En catégorie A :

1 poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023.

- Suppression du poste suivant en résidence autonomie :

En catégorie C :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023.

- Suppression du poste suivant au CCAS :

En catégorie B :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les créations et les suppressions de postes dans la résidence autonomie et au CCAS de la ville de Dole à compter du 1^{er} décembre 2023,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la résidence autonomie et du CCAS de la ville de Dole.

Les crédits sont inscrits au BP 2023 de la résidence autonomie et du CCAS - chapitre 012.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-préfecture, *Trésorerie Principale,
- * Direction des Ressources Humaines, * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

